

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Monsieur Adrien BLAZY, directeur administratif de l'Executive Education and Digital University (EEDU),

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

- les devis indicatifs de formation
- les protocoles individuels de formation professionnelle
- les documents d'engagement avec les OPCO
- les attestations de suivi de formation
- les attestations de fin de formation
- les attestations de présence des stagiaires
- les attestations d'inscription à un stage destinées à France Travail
- les contrats de professionnalisation
- les conventions annuelles de formation professionnelle continue
- les conventions spécifiques aux contrats professionnels
- les conventions de stages en entreprise
- les demandes d'inscription au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
- les attestations de gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi
- les lettres d'acceptation de candidatures
- les lettres de refus de candidatures
- les demandes de versement de l'indemnité du transport (DVI)
- les devis pour les prestataires extérieurs
- les conventions de prestations de services
- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- les contrats et les conventions de FOAD liant l'université avec les stagiaires

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

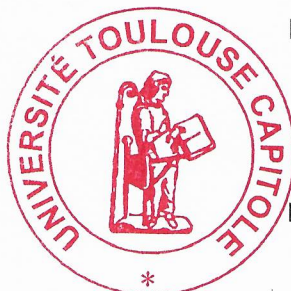
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Céline MANGEMATIN et Monsieur Adrien BLAZY en date du 25 septembre 2025.

Fait à Toulouse, le 15 octobre 2025

Le délégataire,



Adrien BLAZY



Le Président,



Hugues KENFACK